

# Introduction à la gestion durable des forêts

« Développement durable », « gestion durable », « certification de la gestion ou des produits » sont les termes qui alimentent chaque jour davantage le débat autour de la forêt et de la production forestière.

Assimilés au départ à de simples avatars de la notion de rendement soutenu chère à l'école forestière européenne, ces nouveaux vocables imaginés et vulgarisés par les environmentalistes sont apparus peu à peu comme beaucoup plus ambitieux au point d'entraîner aujourd'hui dans de nombreux pays une remise en cause sérieuse de pratiques traditionnelles. Venue de l'Amérique du Nord, la vague de la gestion durable propage son onde de choc dans le monde entier et arrive aujourd'hui en Europe.

## 1 - Historique et définition

Le terme « développement durable » correspond à la traduction du vocable anglo-saxon « sustainable development » apparu dans les années 80 en Amérique du Nord<sup>1</sup>.

Le Nord Ouest des Etats Unis (Californie, Oregon, Washington) et la Colombie Britannique (Canada) apparaissent comme le creuset d'une prise de conscience écologique fortement liée à la forêt. Dans ces régions, la rapidité de la disparition des magnifiques forêts originelles de Douglas (old-growth forests) conduit très tôt à la mise en place de mouvements de protection de la nature qui eux-mêmes généreront les multinationales vertes que sont Greenpeace ou le WWF. Parallèlement d'autres groupes se mobilisent contre l'exploitation des forêts amazoniennes ou boréales.

- En 1987, un rapport d'orientation de la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le développement propose d'orienter l'activité future de l'humanité en direction d'un « **développement qui répond aux besoins d'aujourd'hui sans hypothéquer ceux des générations futures** ». Ce rapport dit « rapport Bruntland » du nom de son auteur, alors Premier Ministre de Norvège, va devenir rapidement la référence des tenants du « développement durable ». Le concept y est défini de manière suffisamment générale pour permettre toutes les interprétations, voire les dérives.
- En 1992, à Rio, se déroule la désormais fameuse « Conférence des Nations

---

<sup>1</sup> [Cette notion de « sustainability » se trouvait déjà au coeur de nombreuses communications lors du congrès mondial forestier de Paris en 1991.

Au début on a traduit « sustainable development » par « développement soutenable ». Puis certains puristes de la langue française ont déclaré qu'il semblait préférable de traduire par « développement durable ». En fait la lecture de l'ordonnance de Brunoy (1346) démontre que le terme « sustainable » provenait du verbe français soutenir et que « développement soutenable » n'avait rien d'un barbarisme].

Unies sur l'Environnement et le Développement » baptisée « Sommet de la Terre », au cours de laquelle l'omniprésence des Organisations non Gouvernementales Ecologistes (ONGE) va obliger les gouvernements représentés à prendre des orientations nouvelles concernant notamment le maintien de la biodiversité et la lutte contre l'effet de serre.

Une déclaration des « Principes forestiers non juridiquement contraignants mais faisant autorité » est publiée qui, dans son article 2b, dispose que « les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures ».

Dès lors la forêt se retrouve partout en première ligne et l'on assiste à un foisonnement d'initiatives au niveau international afin de traduire sous formes de recommandations, normes ou réglementations les principes de Rio concernant les forêts.

## **2 - Du développement durable à la gestion durable des forêts**

Très schématiquement il existe aujourd'hui deux types d'initiatives concernant la codification de la gestion durable des forêts dans le monde.

### **2.1. Les conférences intergouvernementales**

Elles rassemblent plusieurs pays concernés par les mêmes types de forêts (forêts tempérées, boréales ou tropicales) qui s'efforcent périodiquement de définir des instruments de mesure relatifs à l'appréciation de l'état des forêts par rapport aux objectifs de la gestion durable préalablement définis. Ainsi émergent au fil du temps des ensembles de « critères et indicateurs » qui peuvent être définis comme **« des instruments qui permettent de décrire l'état des forêts, de prévoir leur évolution et d'orienter les décisions conduisant à leur gestion durable ».**

Parmi les travaux en cours citons :

- l'OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux)<sup>1</sup> qui comprend 52 pays et a déterminé en 1992 les critères d'aménagement durable des forêts tropicales.
- le processus de Tarapoto (Pérou) qui réunit les pays de la ceinture amazonienne.
- Le processus de Montréal (forêts tempérées et boréales) qui regroupe le Canada, l'Australie, le Chili, le Japon, le Mexique, la Nouvelle Zélande, la République de Corée, la Fédération de Russie et les Etats-Unis soit en tout 1,5 milliards d'hectares. Une liste de 6 critères et 27 indicateurs applicables au niveau national a été officialisée en 1995
- Le processus d'Helsinki qui regroupe la plupart des pays européens y compris la Turquie et une partie de la Fédération de Russie, soit en tout 900 millions d'hectares. Une liste de 6 critères et 27 indicateurs

---

<sup>1</sup> ITTO en anglais.

applicables au niveau national a été officialisée en 1995 et précisée lors de la dernière réunion de Lisbonne (juin 1998).

A l'intérieur de chacun des processus de nombreux pays s'appliquent à traduire les systèmes de C & I dans leur législation. C'est le cas en particulier du Canada mais aussi de la Finlande et de la Suède ; la France s'apprête à le faire dans le cadre de la future loi forestière.

## **2.2. Les initiatives des Organisations Non Gouvernementales Ecologistes**

Très schématiquement ces tentatives visent à supplanter les initiatives des Etats jugées bureaucratiques et parfois à caractère dilatoire. Elles se substituent aux tentatives de boycott (ex. : bois tropicaux) initiées par les ONGE en proposant de donner un avantage comparatif aux forêts et aux produits de celles-ci qui bénéficieraient de la certification ad hoc. Les actions les plus spectaculaires relèvent sans conteste du Forest Stewardship Council (FSC) créé en 1993 par le World Wildlife Fundation (WWF). Ce conseil dont le siège est à Oaxaca (Mexique) réunit trois sections d'importance égale représentant des organisations écologistes, des entreprises du secteur économique (dont IKEA, B et Q etc...) et des associations du secteur social. Le FSC a établi une liste de 10 critères « universels » qui servent de base à un processus de certification délégué à des organismes certificateurs agréés par l'organisation. A ce jour, le FSC aurait certifié environ 10 millions d'hectares de forêts dans le monde.

Parallèlement certains acteurs liés à la forêt (organisations de propriétaires, industriels, interprofessions etc..) tentent d'utiliser les critères de l'Organisation internationale de Normalisation (ISO) et en particulier ceux de la série 14000 qui permet d'évaluer la qualité environnementale dont celle de la gestion forestière. L'évaluation FSC est la seule à ce jour qui débouche sur une **certification** de la gestion et des produits

## **3 - La France élément moteur du Processus d'Helsinki**

Paradoxalement le processus dit d'Helsinki est né à Strasbourg en 1990 d'une initiative conjointe de la France et de la Finlande en faveur de la protection des Forêts.

La 2ème Conférence Interministérielle d'Helsinki en 1993 a réuni la plupart des pays européens et posé les grands principes de la gestion durable et de la conservation de la diversité biologique des forêts du continent européen, dans le droit fil de la Déclaration de Rio.

La gestion durable a été définie comme :

« La gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local et mondial ; et qu'elles ne causent pas de préjudice à d'autres

écosystèmes ».

La conférence d'Helsinki a élaboré des « critères et indicateurs paneuropéens pour la gestion durable des forêts » qui s'imposent à tous les Etats signataires et ont été précisés par la Troisième Conférence Ministérielle pour la Protection des Forêts en Europe qui s'est tenue à Lisbonne en juin 1998. Trente six Etats ont paraphé en particulier la résolution L2 « Critères indicateurs et recommandations opérationnelles pour une gestion durable des forêts européennes ».

#### **4 - De la gestion durable à la certification**

La notion de certification émerge en même temps que l'application du concept de gestion durable à la forêt. Et plus précisément elle résulte d'une évolution des organisations environnementales qui après avoir prôné le boycott des bois tropicaux ont accepté de tolérer la commercialisation de ceux-ci pour autant que l'on puisse attester qu'ils étaient issus de forêts gérées durablement.

En retour les pays concernés ont exigé que les pays développés d'où sont issues les organisations écologistes, telles que WWF ou Greenpeace, fassent eux-mêmes la preuve de la durabilité de leur système de gestion forestière. Un certain nombre de pays fortement exportateurs de bois (Canada, Suède, Finlande notamment) ont imaginé dès lors pouvoir tirer profit commercial d'une labellisation de la gestion de la forêt qui se traduirait par une marque distinctive sur les bois commercialisés. Dans le même temps (1993) le WWF pressant l'avenir de la certification des forêts ou des bois lançait le très médiatique FSC (Forest Stewardship Council) qui se proclamait certificateur mondial.

Aujourd'hui la situation est devenue d'une grande complexité et il n'est pas inutile de repartir des définitions pour s'y retrouver.

- La **certification d'une forêt** est la reconnaissance par une tierce partie du caractère durable de la gestion qui s'y pratique. Elle est le préalable à une certification des bois qui en seraient issus.

- **L'évaluation forestière normative** concerne les pratiques de gestion. Elle peut être demandée volontairement par un gestionnaire (propriétaire forestier, expert, etc...) ou un organisme de gestion en commun (coopérative, groupement de producteurs, ONF etc...). Elle vérifie la validité du système de management environnemental en référence au système de l'organisation internationale de standardisation (ISO) norme ISO-14001.

- Enfin la **certification du produit** consiste à apposer un éco-label sur le ou les produits fabriqués à partir du bois issu de forêts dont le caractère durable de la gestion a déjà été validé.

A partir de là on dénombre toutes sortes d'initiatives et de solutions qui se réfèrent à ces grandes catégories.

Le FSC affiche aujourd'hui 10 millions d'hectares de forêts certifiées dans le monde dont l'énorme bloc suédois des forêts du groupe Assi-Döman (2,5 millions

d'hectares).

En réaction au FSC beaucoup d'initiatives étatiques ont vu le jour. Les principales à ce jour concernent le Canada (Association Canadienne de normalisation proche du système ISO), la Finlande (Finnish Certification Scheme), la Grande Bretagne, etc... Elles sont vivement contestées par le FSC et ses alliés qui s'efforcent de faire pression sur les centrales d'achat de bois pour obtenir une exclusivité du label.

Enfin, il faut signaler le projet commun lancé en août dernier, à Vienne, par les fédérations de la propriété forestière de six pays européens (Finlande, Allemagne, France, Autriche, Norvège, Suède) et baptisé « Pan european Forest Certification » (PFC). Quatre grands principes fondent ce projet :

- utilisation des critères d'Helsinki et de Lisbonne
- choix du niveau régional comme niveau de certification
- audits externes par une tierce partie
- reconnaissance mutuelle entre pays.

Bien que la situation soit à la fois compliquée et conflictuelle on peut penser que l'initiative PFC pourrait offrir une vraie alternative au système FSC et permettre à l'union européenne de sortir par le haut d'une situation embarrassante.